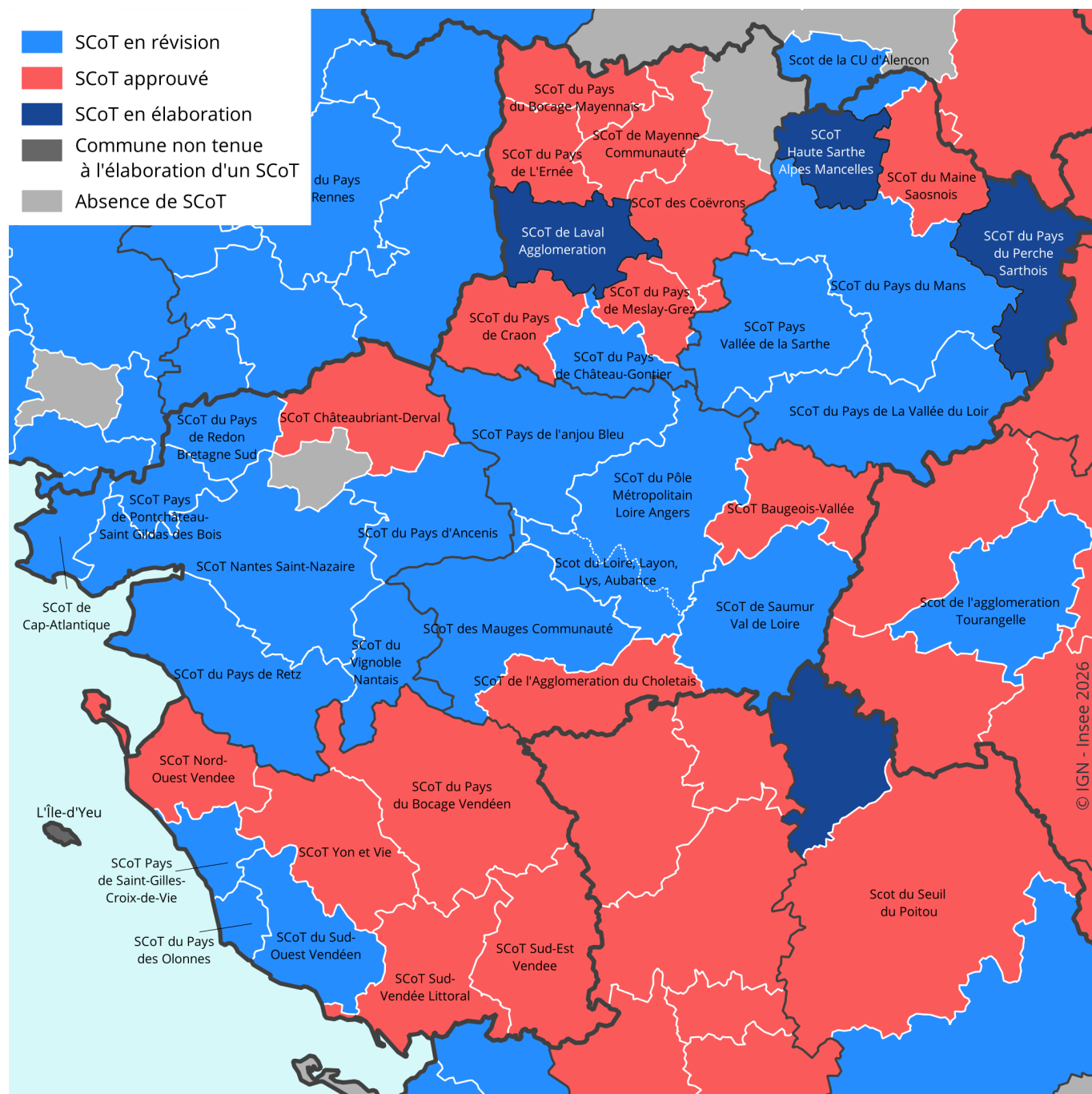


# Schémas de cohérence territoriale (SCoT)

► SCoT au 31 décembre 2024



**Note :** Schémas de cohérence territoriale au 31 décembre 2024. À cette date, la communauté de communes Loire Layon Aubance (254902034) est dans deux SCoT approuvés : le SCoT de Loire, Layon, Lys, Aubance et le SCoT du pôle métropolitain Loire-Angers. Géographie au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des outils de planification stratégique intercommunale. Le zonage en SCoT au 31 décembre 2024 est présenté en géographie au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les Pays de la Loire comprennent 38 SCoT, dont 4 à cheval sur d'autres régions (SCoT de la communauté urbaine d'Alençon, du Maine Saosnois, du Pays de Redon-Bretagne Sud et de Cap-Atlantique). L'EPCI du Mont des Avaloirs n'étant pas couvert par un arrêté de périmètre SCoT, un plan local d'urbanisme intercommunal valant SCoT a été approuvé en 2024. L'EPCI de Nozay ne dispose d'aucun SCoT. L'Île-d'Yeu, au titre de commune isolée, n'est pas astreinte à l'élaboration d'un SCoT. Le SCoT de Nantes Saint-Nazaire est le plus peuplé avec 941 300 habitants. Celui du Pays de Meslay-Gray est le moins peuplé, avec 13 800 habitants.

## Objectifs du zonage

Le SCoT est un document de planification stratégique pour un territoire donné et à long terme, pour les 15 à 20 ans à venir. Il comprend un rapport de présentation s'appuyant sur un diagnostic, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et un document d'orientation et d'objectifs (DOO). Il respecte les principes généraux énoncés dans le Code de l'urbanisme. Ce document sert de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial et d'environnement (biodiversité, énergie et climat). Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique et les transitions écologique, énergétique, démographique et numérique.

## ► Les cinq SCoT les plus peuplés et les cinq SCoT les moins peuplés dans les Pays de la Loire

Code du SCoT	Nom du SCoT	Population	Nombre de communes
76	SCoT Nantes Saint-Nazaire	941 348	61
256	SCoT du Pôle métropolitain Loire-Angers	394 242	65
289	SCoT du Pays du Mans	317 102	92
1002	SCoT du Pays du Bocage Vendéen	185 033	59
1719	SCoT du Pays de Retz	168 022	38
10216	SCoT des Coëvrons	26 746	29
10513	SCoT Haute Sarthe Alpes Mancelles	22 528	38
91	SCoT du Pays de L'Ernée	20 342	15
88	SCoT du Pays du Bocage Mayennais	18 256	27
10215	SCoT du Pays de Meslay-Gray	13 832	22

**Note :** Géographie au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Source :** Insee, Recensement de la population 2022.

## Méthode de construction du zonage

Le schéma de cohérence territoriale est élaboré par un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ► **chapitre Intercommunalités**. Il doit couvrir un territoire continu et sans enclave en vue d'une coopération renforcée des collectivités territoriales pour leur développement durable.

## Catégories

Les élus des EPCI sont responsables de l'élaboration du SCoT, l'approuvent, en assurent le suivi et décident de sa mise en révision.

L'**élaboration** comprend différentes étapes préparatoires en vue de l'approbation (mise en place des partenariats, pilotage, études préalables, élaboration et mise en forme du projet, etc.). Les représentants de l'État, du conseil régional, du conseil départemental et des chambres consulaires sont notamment associés à cette élaboration. Suite à la phase d'élaboration, le projet de SCoT est arrêté et soumis à une enquête publique en vue de son **approbation**, faisant l'objet d'une délibération au sein de l'établissement public qui en a la charge. Par la suite, le SCoT devient exécutoire. Il peut être **révisé** ou modifié. Tous les six ans, le SCoT doit faire l'objet d'une analyse des résultats de l'application du schéma, et l'établissement public chargé du SCoT doit délibérer sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. ●

## ► Références

- **Delhomme I., Hervy C.**, « Enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Mans », Insee Dossier Pays de la Loire n° 8, janvier 2022.
- **Bauer P., Le Guillou N.**, « L'activité économique ligérienne consomme 4 400 hectares de 2011 à 2020 », Insee Analyses Pays de la Loire n° 144, octobre 2025.
- « Schéma de cohérence territoriale (SCoT) - données SuDocUH - Dernier état des lieux annuel au 31 décembre 2024 », ministère de la Cohésion des territoires.
- « Les schémas de cohérence territoriale », portail des collectivités locales.